

Nom :

Prénom :

Catégorie

## Art 1 : organisation du club

Le bureau prend les décisions concernant la vie et l'organisation du club. Le président a tous les pouvoirs en cas de conflit. En cas d'absence ou en cas de force majeure, le vice-président a tout pouvoir de décision.

## Art.2 : règles de comportement

Le club est un lieu d'échanges, d'apprentissage des règles de comportement en communauté.

Les notions de racisme et les comportements antisportifs ne sont pas tolérés.

Lors de fautes amendables (fautes techniques répétées, fautes disqualifiantes avec rapport.....), le club est sanctionné par des pénalités financières. Le joueur fautif, après délibération du bureau, sera mis à contribution, soit financièrement, soit par des travaux d'intérêt général au sein du club.

## Art. 3 : entrainements

Quand votre enfant ne peut pas venir à l'entraînement ou au match, prévenez votre entraîneur.

Soyez ponctuels (amenez votre enfant un peu avant l'horaire de début d'entraînement afin qu'il ait le temps de se changer) et venez le chercher à l'heure de fin d'entraînement.

Les entraîneurs sont bénévoles et prennent sur leur temps de loisir pour s'occuper de vos enfants . Rappelez-vous-en.

## Art. 4 : Les déplacements

Les déplacements se font par voitures particulières, sauf pour les plus longs trajets du weekend- end qui peuvent se faire en bus.

Selon l'effectif de l'équipe et selon la disponibilité des moyens de transport, l'entraîneur fera le choix des joueurs susceptibles de venir en déplacement avec leur équipe. Le choix se fera sur plusieurs critères :

- La participation ou non aux entrainements,
- Le bon comportement du joueur aux entrainements,
- La participation ou non des parents pour amener les enfants.

Chaque parent doit participer peu ou prou aux déplacements, un planning prévisionnel sera pour cela établi en début de saison par le parent coordinateur.

## Art. 5 : Les équipements

Des équipements sont mis à la disposition des membres du club. Ceux-ci devront les respecter, les ranger et en faire un usage lié à la pratique du basket- Ball.

Il est formellement interdit de sortir le matériel de la salle sauf autorisation de l'entraîneur.

## Art. 6 : Les locaux

Les locaux sont mis à la disposition du club par la mairie. Ceux ci devront rester propres et aucune dégradation ne sera tolérée.

## Art. 7 : Compétitions

Les enfants venant aux entrainements doivent participer aux matches prévus pour le groupe dans le cadre des compétitions ou échanges départementaux. (Le club ne sert pas de garderie du mercredi et la compétition échange du weekend- end fait partie du contrat).

L'arbitrage et la tenue de table sont des éléments importants de la vie du club ; sans arbitre et sans table il ne peut y avoir de match .Les parents qui assistent souvent au match peuvent sans aucun problème tenir le chronomètre et marquer les points sur la feuille de match

Ce petit coup de main est d'une grande utilité pour le club. Une formation à la tenue de table est organisée par le club chaque année en début de saison; renseignez vous auprès du bureau ou de l'entraîneur de votre enfant.

## Art 8 : Le foyer

Chaque licencié et leurs parents s'engagent à prendre connaissance de la charte d'utilisation du foyer du club et à s'y conformer.

La bonne vie du club passe par la faculté de chacun et la volonté de tous d'œuvrer dans le même sens. Il y a de la place pour tous et plein de choses à faire pour vous rendre utile ; sachez également que le club organise des manifestations conviviales (loto, tournoi, repas ...) et il est important que vous puissiez y assister et y participer. Votre club, c'est le sport mais aussi tous les à cotés auxquels vous pouvez participer.

**J'ACCEPTÉ CE REGLEMENT DONT L'OBJECTIF EST DE REPRESENTER LE MIEUX POSSIBLE MON SPORT, MON EQUIPE, MON CLUB TOUT AU LONG DE LA SAISON.**

DATE :

SIGNATURE PARENTS :

SIGNATURE JOUEUR :